

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 12/11/2014
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille quatorze et le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Nathalie LYONNE, Anne-Laure ROUQUAIROL, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT,

Excusés : Véronique SCARINGELLA, Alexis BOUCHERAND

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

3-DELIBERATION POUR AVIS MOTIVE : DEMANDE D'AUTORISATION DE REALISATION D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SUR LE RUISSEAU LE VERSOUD

Une enquête publique de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en vue de réaliser des aménagements hydrauliques sur le ruisseau le Versoud, sur la commune de la Rivière, de l'Albenc et de St Gervais se déroule du 4 novembre au 6 décembre, la permanence à l'Albenc du commissaire enquêteur et le registre tenu à disposition du public en mairie n'a amené aucune observation défavorable.

Il est précisé dans le rapport que les aménagements seront faits dans le respect de l'environnement, des normes en vigueur etc. pour permettre la protection et la stabilisation des berges et talus afin de limiter les zones d'érosion et permettre l'amélioration de la configuration du lit du ruisseau, les conseillers agriculteurs expliquent que ces travaux sont nécessaires au vue des débordements du ruisseau lors de pluies. L'association Syndicale des Dignes et Canaux de l'Echaillon à Saint Gervais est maitre d'ouvrage et finance ce projet.

Avis favorable et approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

4 – DELIBERATION POUR NON-VALEUR : SUR FRAIS DE Garderie Scolaire

Madame le Maire présente une demande de mise en non-valeur par le percepteur pour frais de garderie scolaire d'un montant de 30 €. Ces frais ne sont plus récupérables car ils datent de plus de 5 ans.
Approbation de la mise en non-valeur à l'unanimité.

5 – DELIBERATION POUR MODIFICATIONS DE LA TARIFICATION DU CIMETIERE

La tarification du cimetière est inchangée depuis 2007, en ce qui concerne les concessions cinéraires, le columbarium et le jardin du souvenir depuis 2009.

Il est proposé au conseil municipal, une nouvelle tarification pour le cimetière :

- Pour les concessions trentenaires : 150€ au lieu de 100€
- Pour les concessions cinéraires : 100 € les 0,85 m² au lieu de 60€
- Pour la mise en place du jardin funéraire et l'entretien du jardin du Souvenir : 100€ au lieu de 60 € (dispersion des cendres et fourniture d'une plaque)
- Pour le columbarium tarif inchangé à 350 € pour trente ans (plaque fournie)

Même si les augmentations semblent conséquentes, elles sont très largement inférieures aux prix pratiqués dans la plupart des communes françaises.

Approbation de la nouvelle tarification avec 1 abstention et 12 pour.

6 – DELIBERATION POUR L'EMBAUCHE D'UN ENSEIGNANT POUR LES ETUDES SURVEILLEES

Monsieur JOBIN enseignant à l'Ecole de Lèze, ne pourra plus assurer les heures d'études du mardi soir.

Mme GUIONNEAU propose l'embauche d'une enseignante supplémentaire pour ces heures d'étude surveillée. Mme PASQUELIN, enseignante effectuera ces créneaux selon la grille tarifaire en vigueur.

Approbation à l'unanimité.

7-CE POINT EST SUPPRIME CAR NON NECESSAIRE

Un courrier de la préfecture nous avait alertés sur la nécessité de prendre une délibération pour confirmer les taux de la Taxe d'Aménagement. Cette délibération ayant été prise en 2011 sans limitation de durée, elle est toujours en vigueur. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

8-POINT SUR LES TRAVAUX RUE DU PRESSEUR ET DATE D'INAUGURATION

Ces travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et eaux usées sont presque achevés (rue du Presseur et rue Jocelyn). Il ne reste que le revêtement de la chaussée, il sera réalisé dans les prochains jours.

Mr Cambon, conseiller en charge du suivi des réseaux secs et humides, souligne que les travaux ont été réalisés et financés conjointement avec la communauté de commune.

Une inauguration de la rue (avec les riverains, les entreprises, des représentants de la communauté de communes et de la commune...) sera organisée dès les travaux terminés, probablement le samedi 29 novembre à 11h30 si le temps ne retarde pas la pose de l'enrobé.

9- INFO RENCONTRE AVEC MR VALLET POUR PROJET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE CENTRE BOURG

Mme le Maire, Mr Burriand adjoint aux travaux et Mr Cambon conseiller délégué ont rencontré Mr Vallet et son adjoint Mr Moreau, responsables pour les routes au Conseil Général. Un positionnement des points sensibles sur la 1092 (traversé du centre bourg) a été présenté, des propositions ont pu être évoqués, il ressort qu'un projet d'ensemble à longue échéance, par étape devra être étudié. Mr Vallet précise qu'un bureau d'étude devra être consulté. Le chemin piétonnier le long du CD 35 est également évoqué, ce projet déjà ancien apparaît probablement plus facilement réalisable sans bureau d'étude. Ces sujets de sécurité routière importants pour tous seront mis à l'étude lors des orientations du prochain budget.

10-CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE

3 points principaux sont évoqués :

- Attribution d'une subvention de 15410 € au titre du fond de solidarité scolaire (extension cantine : 10% du montant des travaux) pour notre commune.
- Présentation de la MISSION LOCALE qui est une association destinée aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle leur apporte un soutien dans la recherche de formations, d'emploi, une aide à la santé, une aide au passage du permis de conduire, etc....
- Candidature LEADER portée conjointement par le Syndicat Mixte Pays Sud-Grésivaudan, le CDDRA Royans-Vercors et la Parc Naturel régional du Vercors a pour but :
 - La territorialisation des économies rurales pour soutenir le développement d'activités productives innovantes et pour mieux capter et redistribuer les flux de richesses en vue de créer un emploi de qualité non dé-localisable.
 - Une stratégie alimentaire durable territoriale pour structurer et organiser les filières en interne et dans la coopération avec les territoires voisins, afin de développer l'emploi local et renforcer les liens habitants/territoire par le biais d'une alimentation locale de qualité.

11-COMPTÉ RENDU DE LA CONFERENCE DES MAIRES ET 1^{ER} ADJOINT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU 13 NOVEMBRE SUR LE THEME DU PROJET DE FUSION SUD-GRESIVAUDAN

Une discussion animée et des avis se rejoignant ont abouti à une prise de position commune : attendre le 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} janvier 2016 pour la fusion entre les communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin. La quasi-totalité des élus ont voté une motion allant dans ce sens, elle sera présentée aux 2 autres intercommunalités. Prendre du temps pour construire un projet politique et de territoire commun Sud-Grésivaudan semble indispensable ; analyser très finement les répercussions financières pour les administrés et la commune ; lister, analyser et choisir les compétences optionnelles, facultatives, faire le même travail pour les équipements intercommunautaires, etc...Des commissions, groupes de travail vont être rapidement mis en place pour permettre ce travail de concertation et de réflexion.

12- INFOS BUDGET DIVERSES :

Montant de l'indemnité versée à M. le trésorier : 472,11 €

Subventions :

DETR aménagement de sécurité : 13 968, 80€

DETR commerces : 88 861,16€

Attribution du fond de péréquation de la taxe professionnelle de l'Isère : 30 516 €

Fond d'amorçage TAP :

La mairie a perçu 2 666,67€ correspondant au tiers du montant total. Le solde sera versé au cours du 1er trimestre 2015. (Pour rappel, ce fond d'amorçage est de 50 € par élève)

13 –INFO : SIGNATURE BAIL DIABLE AU THYM

M. Claude ROCHAS prend sa retraite, son successeur est M. Anthony GUICHARD. Le bail sera signé par Mme ZAMORA, maire représentant la commune et M. GUICHARD courant novembre. Le conseil municipal se réjouit de l'arrivée de ce nouveau restaurateur et souhaite à M. ROCHAS une bonne retraite.

14- INFOS DIVERSES

- Réunion bulletin municipal le 25/11 à 20h
- Marché de Noël et inscriptions TAP samedi 29 novembre
- Repas offert par le CCAS au plus de 65 ans : le samedi 6 décembre à 12h (distribution de colis pour les personnes dépendantes la semaine du 1^{er} au 5 décembre au domicile des bénéficiaires par les membres du CCAS)
- Vœux du Maire programmés le samedi 10 janvier

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 16 DECEMBRE 2014 A 19 H

Fait à L'Albenc le 25 novembre 2014
Ghislaine ZAMORA, Maire

Affichage du